

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 293/00

ÉFAI – 000621 – AFR 56/012/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE / PRISONNIERS D'OPINION

<b>TANZANIE</b>	<b>Abdullah Said Abeid, membre du <i>Civic United Front</i> (CUF, Front civique unifié) et commandant de la <i>Marine Guard</i> Hamad Masoud Hamad, député, membre du CUF et directeur du comité des droits humains de ce parti Hamza Makame Omar, ancien responsable de l'<i>Anti-Smuggling Unit</i> (ASU, Unité de lutte contre la contrebande) sur l'île de Pemba Shariff Haji Dadi, assistant personnel du Secrétaire général du CUF et ancien directeur adjoint au ministère du Travail Mohamed Ali Maalim, agent de sécurité du CUF Soud Yusuf Mgeni, député, membre du CUF et ancien vice-Premier ministre et ministre de l'Éducation plusieurs autres membres et sympathisants du CUF</b>
-----------------	---

Londres, le 22 septembre 2000

D'après les informations recueillies, un certain nombre de détenus, parmi lesquels figurent des personnes adoptées par Amnesty International en tant que prisonniers d'opinion, ont été torturés et au moins six d'entre eux ont été blessés. Amnesty International est préoccupée par leur sécurité.

Le 12 septembre, des membres et des sympathisants du *Civic United Front* (CUF, Front civique unifié), incarcérés à la prison centrale de l'île de Zanzibar ont apparemment entamé une grève de la faim après s'être vu refuser du pain au petit déjeuner. Des membres de l'administration pénitentiaire auraient alors réagi en les frappant à coups de *rungus* (bâtons), blessant grièvement au moins six prisonniers. D'après les informations recueillies, les détenus ont été battus par dix subalternes alors que six de leurs supérieurs étaient présents. Les autorités ont nié que ces événements s'étaient produits.

Amnesty International craint que ces actes de torture ne s'inscrivent dans le cadre d'une véritable campagne d'intimidation et de violences menée contre les membres de l'opposition sur l'île de Zanzibar, à l'approche des élections législatives et présidentielle prévues pour le 29 octobre.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des membres et des sympathisants du CUF, dont 18 personnes adoptées en tant que prisonniers d'opinion par Amnesty International, sont maintenus en détention à la prison centrale, depuis trois ans pour certains d'entre eux, en attendant d'être jugés pour trahison. Leur procès a été repoussé à plusieurs reprises, apparemment dans le but d'empêcher ces détenus de participer aux prochaines élections. Le 16 août, l'avocat qui assure la défense de ces prisonniers a introduit un recours devant la Cour d'appel, demandant que l'affaire soit classée en faisant valoir que Zanzibar n'est pas en droit d'engager des poursuites pour trahison dans la mesure où ce territoire n'est pas un État souverain à part entière, mais une partie de la République-Unie de Tanzanie. La Cour d'appel devrait vraisemblablement se prononcer sur ce recours avant les échéances électorales d'octobre. Depuis quelques années, les autorités de Zanzibar s'emploient sans relâche à museler l'opposition politique sur l'île, notamment en emprisonnant ses membres. Du fait des prochaines élections, la situation est tendue à l'heure actuelle et un certain nombre d'atteintes aux droits humains ont été signalées, notamment des passages à tabac. Au moins 45 membres du CUF ont été arrêtés récemment à la suite de heurts les ayant opposés à des partisans du mouvement au pouvoir, le *Chama Cha Mapinduzi* (CCM, Parti de la révolution).

**ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax** (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles des détenus incarcérés à la prison centrale ont été torturés et demandez instamment qu'ils soient protégés contre toute nouvelle atteinte à leurs droits fondamentaux ;
- exhortez les autorités à mener une enquête exhaustive sur ces allégations de torture, à en rendre publics les résultats et à traduire en justice les responsables présumés ;
- appelez les autorités à veiller à ce que les personnes qui auraient été blessées des suites de ces sévices présumés bénéficient de tous les soins requis par leur état de santé ;
- demandez instamment au gouvernement de relâcher sans délai tous les individus maintenus en détention alors qu'ils n'ont été inculpés d'aucune infraction prévue par la loi, notamment les 18 personnes adoptées en tant que prisonniers d'opinion par Amnesty International.

**APPELS À :**

**Remarque : il peut s'avérer extrêmement difficile d'obtenir les lignes de fax tanzaniennes. Il peut être utile de passer par un opérateur international de votre pays et de lui demander d'établir la connexion.**

<b>Président de Zanzibar :</b> His Excellency, Dr Salmin Amour President of Zanzibar Office of the President PO Box 776, Zanzibar Tanzanie <b>Fax :</b> 255 24 31822 <b>Formule d'appel :</b> <i>Dear Président,</i> / Monsieur le Président,	<b>Directeur de l'administration pénitentiaire de Zanzibar :</b> Mr Rhamadhan Khatibu Shaaban Commissioner of Prisons Zanzibar Prison Service PO Box 397, Zanzibar Tanzanie <b>Formule d'appel :</b> <i>Dear Commissioner,</i> / Monsieur le Directeur,
<b>Procureur général de Zanzibar :</b> Mr Saleh Abdallah Damoha Attorney General of Zanzibar Attorney General's Chambers PO Box 239, Zanzibar Tanzanie <b>Fax :</b> 255 24 31822 ( <i>via le bureau du Président</i> ) <b>Formule d'appel :</b> <i>Dear Attorney General,</i> / Monsieur le Procureur général,	<b>Président de la République-Unie de Tanzanie :</b> His Excellency, President Benjamin Mkapa Office of the President PO Box 9120, Dar es Salaam Tanzanie <b>Fax :</b> 255 22 2113425 <b>Formule d'appel :</b> <i>Your Excellency,</i> / Monsieur le Président de la République,

**COPIES À :**

<b>Rédacteur en chef du journal <i>The Guardian</i> :</b> Mr Pascal Shija, Editor <i>The Guardian</i> PO Box 31042, Dar es Salaam Tanzanie	

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tanzanie dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 2 NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait  
foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*